



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 avril 2025

(Convocation du 10/04/2025)

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOISSIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame SEYCHELLES Véronique, le Maire.

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, VIZIOZ Laure, MM BERTHON Patrick, DURAND Matthieu, MERMET Romain, MOLLARD Michaël.

Absents : BOUVARD Martial

Excusés : BILLON Evan, MARCADEUX Alicia, DURAND Emilie, TORRICELLI Blandine

Pouvoir : DURAND Emilie pouvoir à DURAND Matthieu, BILLON Evan pouvoir à SEYCHELLES Véronique

Catherine PONCET est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- RIFSEEP
- Création d'un poste d'adjoint administratif
- Etude de projet détaillé dans le cadre de la sécurisation du Rousset
- Achat de nouveaux drapeaux
- Subvention de fonctionnement CSS Olympe, CCAS de La Tour du Pin
- Entretiens des terrains boisés appartenant à la commune
- Subvention MARPA de BIOL, complément de délibération
- Retrait de délégations au 3^{ème} adjoint

✓ RIFSEEP

Madame le Maire explique au Conseil municipal que le Comité Social Territorial a transmis son avis quant au projet de RIFSEEP que nous avons déposé.

Il apparait qu'il n'est pas possible d'appliquer 3 jours de carence dans le cadre du versement de l'IFSE en cas d'absence pour maladie.

Il convient donc de supprimer cette décision.

✓ Délibération N° 2025/19 : Création d'un poste d'adjoint administratif à temps partiel

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat d'alternance de Lucie CHIQUET qui était venue suite au départ de Charlotte Comte (à 80%) se termine fin juin et propose d'ouvrir un recrutement sur un poste d'adjoint administratif pour seconder Marianne SCHNEIKERT, la secrétaire générale de mairie dans ses missions.

Ce poste permettra aussi d'assurer les permanences et le maintien du service en cas d'absence.

La commune de St Didier de Bizonnes recherchant également un(e) adjoint(e) administratif(ve) à 14h hebdomadaire, il serait intéressant de cumuler les deux postes pour proposer un emploi sur 28h hebdomadaire soit un temps partiel à 80% afin d'avoir des candidatures avec des compétences de secrétaire de mairie.

Le poste serait à pourvoir au 1^{er} septembre 2025.

Madame le Maire propose:

- la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif (Catégorie C)
- à temps non complet à 14h hebdomadaire,
- à compter du 17 avril 2025

Le poste créé sera occupé par un fonctionnaire, toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire sur la base de l'article L. 332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Une commission d'embauche sera mise en place pour recevoir les candidats composés de Catherine Poncet, Cécile Carlier ainsi que les maires des 2 communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer un emploi permanent à temps non complet à 14h hebdomadaire au grade d'adjoint administratif (catégorie C), à compter du 17 avril 2025 ;
- **DIT** que cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire selon les règles en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget de la collectivité.

✓ **Délibération N° 2025/20 : Etude de projet détaillé dans le cadre de la sécurisation de la Route du Rousset**

Madame le maire rappelle au Conseil municipal que suite à la validation des travaux du tronçon 1 proposé par l'entreprise GeoConcept dans le cadre de la sécurisation de la route du Rousset, des demandes de subventions ont été déposés.

Il convient de faire réaliser une étude de projet détaillé sur ce tronçon afin de compléter le dossier DETR.

L'entreprise GeoConcept a transmis une offre pour réaliser cette mission.

Le devis s'élève à 2 076.19 € HT soit 2 491.43 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** le devis de l'entreprise GEOCONCEPT pour un montant de 2 076.19 € HT soit 2 491.43 € TTC
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

✓ **Délibération N° 2025/21 : Achat de nouveaux drapeaux pour les commémorations**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a sollicité les jeunes de la commune afin de soutenir nos anciens combattants lors des commémorations.

A titre d'information, les nouveaux portes drapeaux seraient :

- Nathan MERMET
- Thibaut CAIMI
- Kevin JULLIEN

Marcel COSTE et Jean-Claude FUZIER ont été consultés et ont été conviés au rendez-vous pris avec l'entreprise Manufêtes afin de choisir ensemble le modèle de drapeau qui sera entièrement financé par la commune.

Deux autres entreprises ont été sollicitées directement par mail.

Il en ressort 3 offres :

	Montant HT	Montant TTC
MANUFETES	2 547.20 €	3 056.64 €
DRAPEAUX UNIC	2 118.90 €	2 542.68 €
PROMO DRAPEAUX	2 457.00 €	2 948.40 €

Une subvention de 1500 € la Région est possible mais la demande doit être déposée par une association d'anciens combattants exclusivement.

L'UMAC ne possède pas de statuts et la FNACA nous informe ne pas pouvoir déposer une demande de subvention car elle gravite sur plusieurs communes.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

⇒ **VALIDE** le devis de l'entreprise DRAPEAUX UNIC pour un montant de 2 118.90 € soit 2 542.68 €

⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

✓ **Délibération N° 2025/22 : Subvention pour le fonctionnement du Centre de Santé sexuelle « Olympe », CCAS de La Tour-du-Pin**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le CCAS de La Tour-du-Pin sollicite les communes du territoire pour obtenir une subvention de fonctionnement du Centre de Santé sexuelle « Olympe ».

Le CCAS de La Tour-du-Pin gère depuis 2008 ce centre qui accueille régulièrement des habitants issus d'un large territoire, dont notre commune fait partie.

Ce service public de proximité a pour objectif d'informer et d'accompagner toute personne sur l'ensemble des sujets qui touchent à la sexualité, la contraception, la vie de couple et la fonction parentale.

Une équipe de 4 conseillères conjugales et familiales, accueille le public gratuitement et en toute confidentialité pour des entretiens et des accompagnements.

Des consultations médicales, assurées par un médecin et une sage-femme, sont également organisées le mercredi pour tout public sur rendez-vous, et de nombreuses animations en milieu scolaire sont proposées dans les écoles, collèges et lycées, MFR etc... afin d'aborder des sujets tels que la rencontre amoureuse, la relation à autrui, les discriminations, la violence, le harcèlement, la sexualité, la contraception, l'estime de soi, le respect etc....

De plus, par ses actions, le Centre de Santé Sexuelle Olympe œuvre au quotidien contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Bien que soutenu par le Conseil départemental, dont c'est la compétence, et quelques communes de l'Isère, ce service de prévention santé, porté financièrement par la Mairie de La Tour du Pin au travers de son CCAS, est confronté à des contraintes budgétaires.

Les habitants de tous âges de votre des communes du territoire bénéficient des services du CSS de La Tour du Pin.

Le CCAS souhaite pouvoir maintenir cette activité déployée sur un large territoire, c'est donc à ce titre que noter commune est sollicitée afin d'apporter une contribution financière au fonctionnement de ce service.

Suite à la délibération du CCAS de La Tour du Pin, des montants de subvention ont été fixés selon le nombre d'habitants.

La commune de Doissin ayant moins de 1000 habitants, la somme de 100 € est demandée au titre de cette subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la subvention au bénéfice du CSS Olympe de La Tour du Pin pour un montant de 100 €
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

✓ **Entretien des terrains boisés appartenant à la commune**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire de quelques parcelles boisées qui nécessitent un entretien.

Le Conseil municipal ne souhaite pas vendre les parcelles mais propose de marquer les arbres à couper et d'en faire dons à celui qui viendrait les couper.

Nous allons creuser la question en ce qui concerne l'assurance en cas d'accidents et comment solliciter les personnes

✓ **Délibération N°2025/23 : Subvention au profit de l'ACCA de Doissin**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que l'association de chasseurs de la commune avait déposé une demande de subvention auprès de la région pour créer une dalle devant le local de chasse pour pouvoir dépecer les animaux (anciens vestiaires du stade).

La subvention a été acceptée par la Région pour un montant de 2500 €. Les travaux s'élevant à 5268.14 €, Madame le Maire propose de verser une subvention de la différence soit 2 768.14 € lorsque les travaux auront été réalisés car cela reste un bâtiment communal. Sachant que nous avons également accordé l'année dernière aux boulistes l'aménagement des jeux de longues afin d'améliorer leur conditions de jeux

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la subvention au profit de l'ACCA de Doissin pour un montant de 2 768.14 €
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

✓ **Délibération N°2025/24: MARPA**

Madame le Maire rappelle la délibération N°2024/31 attribuant une subvention à l'association pour la création et la gestion de la MARPA le L'Hien.

Il a été demandé par la préfecture de compléter la délibération, le calcul de la subvention étant un montant par habitant. Il convient d'ajouter le nombre d'habitants pris en compte par l'INSEE lors du dernier recensement.

La délibération est donc reprise comme suit :

La Résidence Autonomie MARPA, portée par l'Association pour la création et la gestion de la MARPA le l'Hien à Biol, en Isère est un projet d'habitat social en milieu rural, porté par 11 communes - Biol, Belmont, Bizones, Doissin, Montrevel, Saint Didier de Bizones, Torchefelon, Succieu, Flachères, Saint Victor de Cessieu et Sainte Blandine - sur un bassin de vie de plus de 10 000 habitants.

Les ambitions de ce projet sont la création d'une structure de qualité, attractive, accueillante, accessible financièrement, inclusive et intégrée au village de Biol.

Le projet a démarré en 2016, lorsque les élus de la commune de Biol ont constaté un besoin d'hébergement adapté pour les personnes âgées, afin de **lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie**. Une étude de besoins a défini le projet le plus adapté au territoire et à la population.

En 2022, la dynamique collective a mené à la création d'une association pour la création et la gestion de la MARPA "Le l'Hien", elle est actuellement composée de 60 personnes physiques très engagées, des élus, des professionnels de santé, des membres de la vie associative, des habitants, etc.

Déterminés à réussir ce projet de développement local, différents acteurs ont été associés :

- La **commune de Biol** vend une parcelle au cœur du village,
- La **Mutualité Sociale Agricole (MSA)**, et la **Fédération Nationale des MARPA**,
- Le bailleur social **Alpes Isère Habitat**.
- Le promoteur **Impact promotion**,
- Le constructeurs **GBR**,
- L'architecte **Monsieur Barriat** et les bureaux d'études.

La résidence accueillera au maximum 30 personnes âgées sur 29 logements, de plus de 60 ans, valides et en perte d'autonomie, ce qui correspond au groupe Iso Ressources : GIR 5-6.

Ce projet a été validé par le Conseil Départemental de l'Isère, par l'arrêté 2022-2611. C'est une dynamique forte de renforcement de liens entre les communes à l'initiative du projet, mais aussi de liens intergénérationnels, et de liens sociaux.

L'économie locale sera impactée positivement, sur un territoire classé bourg relais, dont la cohérence se renforce ainsi dans son positionnement d'offre de services.

Pour mettre en œuvre de ce projet, il est proposé de solliciter les crédits européens FEADER, dans le cadre du programme LEADER Terres de Dauphiné, selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles	Montant HT	Ressources prévisionnelles	Montant HT
Devis cuisine professionnelle	65 998,00 €	FEADER – programme LEADER Terres de Dauphiné	48 282,12 €
Devis laverie cuisine	10 385,00 €	11 Communes porteuses du projet – financement	13 000 €
		Autofinancement Association	15 100, 88 €
TOTAL	76 383,00 €	TOTAL	76 383,00 €

Il est proposé que la Commune de **DOISSIN** soutienne ce projet à hauteur de **1.5 € / habitant**. La population de référence au 01/01/2022 est 899 habitants soit une subvention de 1349 € (arrondi à l'euro supérieur). Cette subvention forfaitaire serait affectée au budget de la commune de DOISSIN. Cette subvention permettra à l'Association pour la création et la gestion de la MARPA le l'Hien à Biol de solliciter le soutien financier du LEADER du GAL Terres de Dauphiné à hauteur de **48 282,12€**.

En effet, il est obligatoire d'obtenir une contrepartie territoriale pour bénéficier des fonds LEADER (1 € du territoire permet d'obtenir jusqu'à 4 € de l'Union Européenne).

La commune de **DOISSIN**, après en avoir délibéré :

- ⇒ **APPROUVE** le plan de financement et la subvention de 1.5€/habitant à L'Association pour la création et la gestion de la MARPA le l'Hien, dans le cadre du projet MARPA à Biol ;
- ⇒ **AUTORISE** le maire à ajuster le plan de financement, si cela s'avère nécessaire au cours de l'instruction
- ⇒ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de ces financements.

- **Délibération N° 2025/25 : Retrait des délégations au 3^{ème} adjoint, Michaël MOLLARD**

Madame Le Maire informe le conseil municipal de son retrait des délégations au 3ème adjoint Mickaël MOLLARD

En réunion d'adjoints, nous avons effectivement longuement discuté et ce à plusieurs reprises, sur la charge de travail professionnel de Mickaël Mollard, qui s'avère incompatible avec les délégations d'aujourd'hui.

Nous avons effectivement évoqué le besoin :

- de présence et d'échanges auprès de Sébastien Marché (employé communal à temps plein)
- de suivi des choses en cours qui nécessite la présence en journée
- de planification des réalisations à venir (le changement de la sous station de l'école, la rénovation des toilettes, de la sécurisation du Rousset)

Mickaël Mollard a admis ne pas avoir d'organisation à nous proposer, ce que nous comprenons tout à fait car la situation professionnelle reste et c'est normal, plus important qu'une délégation.

Le Conseil Municipal évoque le remplacement de Mickaël Mollard mais il n'y a pas d'élus disponible pour assumer ce rôle.

Madame Le Maire propose de diminuer le nombre d'adjoints à 3 et de gérer ainsi la situation sur cette dernière année de mandat.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la diminution du nombre d'adjoints
- ⇒ **DONNE** tous pouvoirs à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Repas de fin d'année à l'école**

La date du 23 juin est fixée pour le repas de fin d'année organisé par la commission scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Véronique SEYCHELLES lève la séance à 19h15.

Prochaine réunion du Conseil municipal à prévoir début juin pour le tirage au sort des jurés d'assises :
Date fixée au 6 juin à 19h

